

Rapport de gestion
Groupe Mutuel Prévoyance-GMP



Impressum

Layout

Secteur Communication, Marketing & Offres

Photos

ThinkStock Photos by Getty Images

Editeur

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion

Sommaire

Le mot du Conseil de fondation	6
Administration de la fondation	8
Politique de placements	11
Résultat de l'exercice 2016	14
Comptes annuels 2016	16
Annexe aux comptes annuels 2016	20
Rapport de l'organe de révision	41



Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Rapport de gestion 2016
pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
à l'Assemblée générale des délégués
du 14 juin 2017.



Organisation

Conseil de fondation

Mme Karin Perraudin, Présidente¹
M. Patrick Varone, Vice-Président²
Me Dominique Amaudruz, Membre¹
M. Stéphane Roduit, Membre²
M. Antonio Rosafio, Membre²
M. Thierry Rosset, Membre¹

Représentants du fondateur

M. Fabio Naselli Feo, Secrétaire hors conseil
M. Urs Schwaller

Administrateur

Groupe Mutuel, Martigny

Organe de révision

Ernst & Young SA, Lausanne

Expert

allea SA, **M. Christophe Steiger**, Lausanne

¹ Représentant des employeurs

² Représentant des employés

Le mot du Conseil de fondation

2016, une année imprévisible?

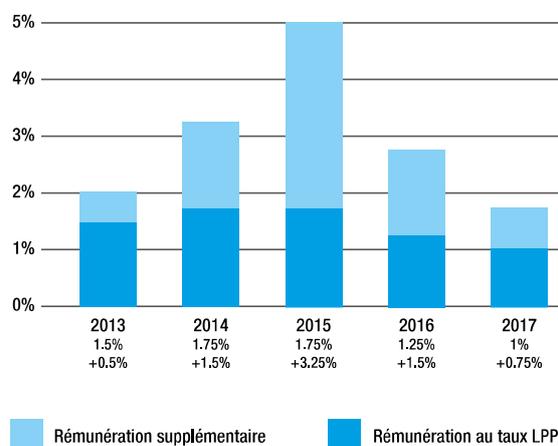
L'année 2016 était planifiée d'avance. Sur le plan géopolitique, le référendum britannique en faveur de l'Europe passait pour une formalité et la victoire des démocrates américains semblait acquise. Après les résultats surprenants du Brexit et de l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, les marchés financiers auraient pu sombrer dans une longue période de perturbations. Or, les orientations se sont rapidement corrigées, offrant même des opportunités intéressantes aux stratégies d'investissement qui étaient prêtes à les saisir.

L'évolution en dents de scie de la performance annuelle des investissements s'est ensuite accélérée au cours du dernier mois de l'année, dans un climat boursier favorable. Le résultat obtenu a ainsi dépassé les prévisions, s'affichant à hauteur de 3.21% des capitaux investis.

Fidèle à sa vision réaliste des promesses faites à long terme aux assurés, le Conseil de fondation a opté pour l'utilisation des tables techniques LPP2015, dotées des plus récentes observations statistiques sur l'espérance de vie. La prise en compte de l'environnement actuel des investissements a conduit à réduire le taux technique qui entre dans les calculs liés à la longévité à 2%, en adaptant en conséquence les réserves et provisions techniques. Cette mesure prendra effet de manière progressive sur le taux utilisé pour convertir les avoirs sur-obligatoires en rentes de vieillesse.

Une fois la sécurité à long terme consolidée, la volonté d'offrir d'excellents rendements aux assurés a pu une nouvelle fois se concrétiser, par la distribution d'un intérêt supplémentaire de 0.75% ajouté au taux minimal LPP en 2017. Ainsi,

après 2.75% en 2016, c'est un taux de 1.75% qui sera crédité sur le montant total des avoirs de prévoyance en 2017. De 2013 à 2017, les assurés auront obtenu un intérêt total qui leur aura permis de doubler la rémunération selon le minimum LPP.



Après la constitution des provisions techniques liées à la longévité et à l'attribution de cet excédent sous forme d'intérêt, le degré de couverture reste fermement positionné, à hauteur de 117.8% au 31 décembre 2016. La fortune liée progresse de 11% pour atteindre 698 millions de francs.

Les entreprises affiliées auprès du Groupe Mutuel Prévoyance nous ont confirmé leur confiance en 2016, par le renouvellement de la quasi-totalité des contrats arrivés à échéance. Nous sommes très heureux de cette fidélité et tenons à remercier sincèrement notre clientèle. Nous nous engageons en faveur d'une solution de prévoyance qui réponde pleinement aux attentes de chacun.

A l'heure de boucler ce rapport, la réforme des retraites s'est matérialisée par le projet Prévoyance vieillesse 2020 adopté par les Chambres fédérales. Le projet qui vient d'être finalisé sera soumis à consultation populaire dans le courant de l'année. Dans tous les cas, nous travaillons au profit d'une solution équilibrée pour les employeurs et pour les assurés, tout en veillant à la pérennité de notre institution de prévoyance. Nous nous tenons aux côtés de nos affiliés pour les informer et leur proposer les ajustements nécessaires aux différentes couvertures de prévoyance.

Martigny, le 31 mars 2017
Pour le Conseil de fondation



Karin Perraudin
Présidente



Patrick Varone
Vice-Président

Administration de la fondation

Un certificat de prévoyance encore plus complet

Le contenu du certificat de prévoyance transmis aux assurés est constamment réexaminé. Dès 2016, le document permet de comparer les prestations de retraite projetées sur la base de l'intérêt minimal LPP de l'année (1,25% pour 2016) à celles projetées avec un intérêt hypothétique de 2,5%. Ce taux s'appuie sur les observations basées sur le passé (moyenne de 10 ans). Pour le reste, les différentes simulations effectuées reposent sur des projections calculées sur la base du taux légal en vigueur.

L'ORAb

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) a introduit, dès 2016, l'obligation pour les institutions de prévoyance de porter à la connaissance des assurés la manière dont les droits de vote ont été exercés.

La synthèse des décisions de vote est mise à la disposition des assurés dans le rapport publié sur internet, en suivant le lien www.groupemutuel.ch/orabgmfp.

Mise à jour du règlement de prévoyance

Au 1^{er} janvier 2017, de nouvelles dispositions relatives au droit du divorce règlent le partage des prestations de la prévoyance entre les ex-conjoints. La répartition des avoirs, applicable jusqu'ici seulement pour les assurés actifs, sera désormais étendue aux bénéficiaires de rentes d'invalidité et de retraite. Le moment décisif pour déterminer les sommes à partager correspondra, désormais, à la date d'ouverture de la procédure de divorce, et non plus à sa clôture. Les parts minimales et sur-obligatoires du transfert entre les époux seront définies.

Une mise à jour du règlement de prévoyance a été réalisée pour intégrer ces nouvelles règles. En parallèle, en cas de choix mixte du capital et de la rente viagère de retraite, une prise en compte proportionnelle des parts minimales et sur-obligatoires est introduite dans le calcul des prestations.

Différentes améliorations de la formulation de certaines dispositions ont été réalisées dans le même temps.

Expert agréé

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est confié à la société d'experts en prévoyance allea SA, sous la responsabilité de la succursale de Lausanne. Le mandat est pris en charge par M. Christophe Steiger, expert en assurances de pensions.

Assurance des risques

Le Groupe Mutuel Prévoyance a conclu un contrat d'assurance des risques d'invalidité et de décès auprès de la Mobilière à Nyon. Avec le soutien des spécialistes du Corporate Care du Groupe Mutuel, la fondation s'engage en faveur d'un suivi professionnel des cas de prestations afin de favoriser la reprise de l'activité professionnelle. Ces démarches contribuent à la maîtrise de la sinistralité et ont permis de négocier des conditions favorables. Dans ce contexte, le contrat d'assurance des risques a pu être renouvelé pour une nouvelle période, à partir du 1^{er} janvier 2017.

Assemblée générale

Les activités de la fondation ont été présentées aux délégués, lors de l'assemblée générale du 14 juin 2016, à Lausanne, et les comptes ont été commentés en détail. Au terme de la partie officielle, les délégués ont pu découvrir les subtilités du blockchain et de la crypto-monnaie. Utopie ou révolution en marche? Les arguments transmis avec conviction par le conférencier du jour, fondateur d'une entreprise active dans le domaine, ont trouvé un écho favorable auprès de l'assistance.

Les délégués, membres des commissions administratives LPP de chaque entreprise affiliée, sont invités à assister à la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le 14 juin 2017, à Lausanne. Cet événement offre aux assurés l'occasion unique de rencontrer l'organe suprême de l'institution qui gère leur 2^{ème} pilier. Nous encourageons vivement les membres à y prendre part!

Politique de placement

Evolution économique

Depuis la crise financière en 2008, suivie d'une récession économique, l'activité globale n'a pas réussi à retrouver sa vitesse de croisière. Durant les cinq dernières années, la progression du PIB mondial a juste atteint 2.5% par année, sensiblement en dessous de la moyenne à long terme de 3.5%. Cela suggère que le monde économique expérimente un déclin structurel de son potentiel de croissance, ceci malgré des stimuli financiers de grande ampleur initiés par les différentes banques centrales. Un manque d'investissements des secteurs public et privé, ainsi qu'une baisse de productivité de la part de la force de travail en sont quelques éléments explicatifs. Le poids de la dette est par ailleurs supérieur à celui constaté après la crise financière, en particulier dans les pays du sud de l'Europe et en Chine.

En Europe, les principaux indicateurs économiques se sont légèrement améliorés en 2016. Le taux de chômage a timidement commencé à reculer, et l'Allemagne, véritable locomotive, a vu croître ses exportations grâce à la faiblesse de la monnaie unique, principalement en comparaison avec le dollar américain. Ce sont toutefois les éléments géopolitiques qui ont augmenté le degré d'incertitude chez les entreprises. L'échec du référendum de Matteo Renzi en Italie, le vote en faveur du Brexit de la part de la population britannique ainsi que la dépendance de la Grèce envers l'Europe et le FMI n'ont pas contribué à la reprise des investissements sur le Vieux Continent. La croissance de la zone euro s'est légèrement améliorée pour atteindre 1.7%, pas suffisamment pour inciter la BCE à modifier sa politique monétaire.

Aux Etats-Unis, la concentration des pouvoirs clés en mains républicaines a rapidement été considérée comme favorable à l'économie américaine. La croissance est restée faible, mais les créations d'emplois ainsi qu'une légère augmentation des attentes inflationnistes ont convaincu la réserve fédérale américaine d'augmenter ses taux directeurs au mois de décembre. Les promesses de baisse d'impôts pour les entreprises et les particuliers ainsi que les gigantesques projets de dépenses en infrastructures doivent toutefois encore être formalisés. La croissance du PIB devrait atteindre 1.9% en 2016, ce qui, à nouveau, est en-dessous de la moyenne à long terme. En Chine, le gouvernement central a introduit une politique monétaire agressive au début 2016, afin de contrôler la baisse de consommation et des investissements privés, ceci dans le but de maintenir une croissance de 6.5%, nécessaire à la stabilité sociale du pays. La vigueur retrouvée du prix des matières premières, pétrole et gaz naturel en tête, a par ailleurs apporté un bol d'air aux pays producteurs comme le Brésil ou la Russie.

Malgré les légères améliorations des différents indicateurs économiques, nous ne voyons pas de risque inflationniste important à court terme. La croissance en 2017 devrait rester atone, et les incertitudes géopolitiques (flux migratoires, élections présidentielles en France et situation de la Grèce en particulier) pourront à nouveau créer de l'incertitude, autant auprès du consommateur que de l'entrepreneur.

Marché des actions

L'année 2016 a débuté sur une note très négative, les marchés actions corrigé de plus de 15% jusqu'à mi-février. La baisse du prix du baril de pétrole, la dévaluation du renminbi et les faibles indicateurs économiques ont pesé lourdement sur les marchés boursiers. L'intervention de la banque centrale européenne a permis de stopper cette tendance, malgré le cumul des risques politiques. Ces risques se sont concrétisés par l'adoption du Brexit par la population britannique, et par l'élection du nouveau président des Etats-Unis. Ces deux événements ont paradoxalement apporté une bulle d'air sur les marchés, ceux-ci réagissant de manière positive à ces résultats.

Les performances ont été à nouveau très contrastées selon les zones géographiques. Les pays émergents ont affiché un solide résultat de 8,6% en monnaies locales, entraînés par une revalorisation des matières premières, ainsi que par des bénéfices convaincants de la part des entreprises. En Europe, le résultat est quasi nul, avec une performance de -0,36%, alors que les Etats-Unis, menés par une amélioration de la confiance importante en fin d'année affichent une plus-value de 10%. La Suisse est restée bien en retard, souffrant de sa valorisation élevée et de son manque de croissance des bénéfices, en particulier dans les grandes entreprises. Le résultat des actions suisses s'affiche à -2,8%, légèrement en-dessous de son indice de référence (-2,2%), alors que le résultat des actions étrangères atteint 11,2%, à comparer à 6,45% pour l'indice de référence.

Marché des obligations

Le manque de croissance impliquant une inflation toujours très basse n'a pas permis une évolution à la hausse des rendements obligataires. Ceux-ci se sont plutôt stabilisés à l'échelle mondiale, car le risque de déflation semble s'éloigner. Les rendements offerts par la Confédération suisse sur une durée de 10 ans sont toujours en zone négative (-0,18%) au 31 décembre 2016, légèrement plus bas qu'une année plus tôt. Les rendements des obligations de l'état américain sur la même durée ont par contre connu une légère hausse, passant de 2,26% à fin 2015 à 2,44% à fin 2016. Ce semblant de quiétude cache toutefois une volatilité importante durant l'année, particulièrement au premier trimestre, durant lequel les taux de la Confédération ont connu un plus bas historique, à -0,64%. Dans ce contexte, la performance annuelle des obligations en francs suisses de la fondation s'établit à 0,63%, légèrement en-dessous de son indice de référence (1,32%).

Marché des devises

L'évolution du franc suisse face aux principales monnaies n'a pas réitéré sa volatilité de 2015, suite à l'abandon du taux plancher par la BNS. L'euro (-1.5%) et le dollar américain (+1.8%) n'ont pas contribué significativement à la performance globale du secteur. La surprise est venue de la livre sterling, la monnaie anglaise dégringolant de 14.8% contre le franc suisse, suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Europe. La BNS est toutefois encore intervenue fréquemment pour éviter une trop forte appréciation de notre monnaie nationale.

Les obligations étrangères en devises détenues n'ont pas pleinement profité de la baisse des rendements offerts par les obligations anglaises et par celles des marchés émergents. La performance du segment est toutefois positive, s'établissant à 0.42%. L'exposition de la fondation dans ce segment se monte à 7.8% au 31 décembre 2016.

Immeubles

Une nouvelle construction au Bouveret a intégré le portefeuille de la fondation en 2016, pour une valeur de CHF 9.4 millions. Le parc immobilier est ainsi composé de 17 objets pour une valeur de CHF 105.1 millions. Y compris les fonds de placement immobiliers en portefeuille, le résultat s'élève à 8.52%. Suite aux expertises effectuées sur les objets détenus en 2016 et à une modification du taux d'escompte, une réévaluation de CHF 3.75 millions a pu être comptabilisée. Hors correction de valeur, la performance de la catégorie s'élève à 5.0%.

Résultat

La gestion des différents types d'actifs durant l'année 2016 a permis au Groupe Mutuel Prévoyance de dégager un rendement des capitaux de 3.21% net de frais, tout en maîtrisant la volatilité du portefeuille. A titre de comparaison, la stratégie de placement retenue par la fondation affiche un résultat de 2.14%.

Résultat de l'exercice 2016

Les apports provenant de cotisations et prestations d'entrée s'élèvent à Fr. 165'508'217.– et comprennent notamment Fr. 79'150'242.– de cotisations des salariés et des employeurs, ainsi que Fr. 77'802'765.– d'apports de libre passage en faveur des assurés et Fr. 5'079'966.– de rachats effectués.

Les prestations réglementaires versées durant l'exercice s'élèvent à Fr. 19'196'619.–. Les rentes de vieillesse versées atteignent Fr. 4'401'592.–, alors que les prestations en capital à la retraite sont de Fr. 8'884'893.–. Les prestations de libre passage versées en cas de sortie d'assurés s'élèvent à Fr. 78'341'248.–.

Les provisions techniques liées à la longévité ont été ajustées à l'effectif des assurés, aux tables LPP2015 périodiques, ainsi qu'à la réduction du taux technique à 2%, pour un total de Fr. 2'863'199.–. Les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes de vieillesse sont renforcées de Fr. 2'527'443.– en raison de l'adaptation de ces paramètres techniques et de l'évolution des rentiers.

La rémunération des capitaux d'épargne au taux légal de 1,25% et la majoration d'intérêt de 1,5% provenant de la distribution du résultat 2015 représentent une charge d'intérêt de l'exercice de Fr. 16'022'352.–, dont Fr. 8'800'000.– ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice précédent. Une provision de Fr. 4'800'000.– est constituée pour l'attribution d'une part du résultat sous la forme d'un intérêt supplémentaire de 0,75% porté sur les comptes individuels des assurés en 2017. Cette distribution concerne les contrats affiliés en 2016.

Le résultat net des activités de placement présente un excédent de produits de Fr. 24'780'627.–.

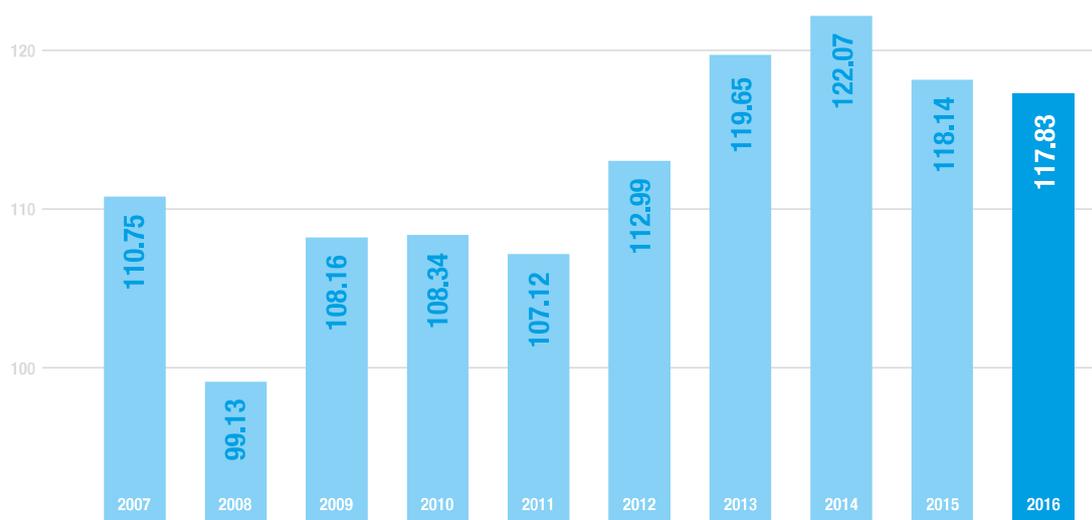
Les frais administratifs s'élèvent à Fr. 5'864'272.– et représentent 7,41% des cotisations de l'exercice.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur déterminé par le règlement de placement se correspond à 10,59% des fonds liés, contre 11,02% à la fin de l'exercice précédent. Ce taux, appliqué sur des fonds liés en croissance, demande une attribution de Fr. 4'800'000.– à la réserve.

L'excédent de produits de l'exercice 2016 s'élève à Fr. 5'941'634.–. Il est porté en augmentation des fonds libres au bilan, qui s'élèvent désormais à Fr. 50'512'357.–.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan atteint Fr. 859'987'971.–.

Evolution du degré de couverture sur 10 ans



Comptes annuels 2016

Bilan au 31 décembre 2016

Actif en CHF	31.12.2016	31.12.2015
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	64'068'724	53'801'156
Titres	652'993'477	615'468'792
Immeubles	114'768'240	97'168'019
Immeuble en construction	-	8'355'902
Placements	831'830'440	774'793'870
Liquidités opérationnelles	14'641'816	22'446'202
Comptes-courants des employeurs	9'145'475	8'676'884
Ducroire	-100'000	-100'000
Assurances	716'419	2'121'023
Autres créances	953'782	793'572
Réalisables	10'715'676	11'491'478
Intérêts courus	2'255'726	2'753'780
Actifs transitoires	544'314	926'870
Comptes de régularisation actif	2'800'039	3'680'650
Total de l'actif	859'987'971	812'412'200

Passif en CHF	31.12.2016	31.12.2015
Prestations de libre passage et rentes	28'230'718	58'222'556
Assurances	11'435	-
Autres dettes	121'817	76'813
Engagements	28'363'970	58'299'369
Primes encaissées d'avance	4'288'577	4'578'379
Passifs transitoires	851'151	4'775'859
Comptes de régularisation passif	5'139'728	9'354'239
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	4'300'207	4'329'822
Réserves de cotisations des employeurs	4'300'207	4'329'822
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	639'321'151	584'468'745
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	38'414'133	20'872'904
Fonds liés des entreprises	2'048'424	2'291'596
Provision pour écart de taux de conversion	11'061'000	8'383'801
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	192'000	626'000
Autre provision technique	1'935'000	1'315'000
Provision pour intérêts supplémentaires	4'800'000	8'800'000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	697'771'709	626'758'046
Réserve de fluctuation de valeur	73'900'000	69'100'000
Fonds libres en début de période	44'570'723	65'037'341
Excédent de produits / charges	5'941'634	-20'466'618
Capital de fondation / Fonds libres	50'512'357	44'570'723
Total du passif	859'987'971	812'412'200

Compte d'exploitation de l'exercice 2016

en CHF	2016	2015
Cotisations des salariés	35'092'039	35'776'654
Cotisations des employeurs	44'058'203	44'792'392
Prélèvements de la réserve de cotisations des employeurs	-515'742	-727'610
Rachats	5'079'966	5'238'123
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	486'127	757'153
Subsides du Fonds de garantie	519'881	450'113
Cotisations et apports ordinaires et autres	84'720'473	86'286'825
Apports de libre passage	77'802'765	57'161'869
Attributions en cas de reprise d'assurés :		
- à la réserve de fluctuation de valeur	11'039	351'373
- aux fonds libres	119'652	12'040
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	2'854'289	1'569'936
Prestations d'entrée	80'787'744	59'095'219
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	165'508'217	145'382'044
Rentes de vieillesse	-4'401'592	-3'821'451
Rentes de survivants	-361'078	-323'289
Rentes d'invalidité	-1'639'637	-1'303'000
Prestations en capital à la retraite	-8'884'893	-3'481'998
Prestations en capital au décès	-3'909'420	-2'434'954
Prestations réglementaires	-19'196'619	-11'364'692
Prestations de libre passage en cas de sortie	-78'341'248	-164'622'016
Transferts de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	-359'952	-672'141
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-4'082'749	-3'791'420
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises	-519'881	-450'113
Prestations de sortie	-83'303'831	-169'535'690
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-102'500'450	-180'900'381
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-38'830'055	56'522'160
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités	-17'541'229	-11'398'627
Dissolution / constitution de provisions techniques	1'379'973	7'400'427
Rémunération du capital épargne	-16'022'352	-27'599'956
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	29'615	-29'543
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-70'984'047	24'894'461

en CHF	2016	2015
Prestations d'assurance	7'606'958	7'148'711
Parts aux bénéfices des assurances	13'066	31'807
Produits de prestations d'assurance	7'620'023	7'180'518
Primes de risque	-6'644'761	-6'547'718
Primes pour frais de gestion et renchérissement	-891'218	-865'357
Cotisations au Fonds de garantie	-321'439	-306'506
Charges d'assurance	-7'857'418	-7'719'582
Résultat net de l'activité d'assurance	-8'213'674	-11'162'940
Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire	80'133	-815'345
Produit net des titres	18'574'666	707'699
Produit net des immeubles détenus	4'935'127	4'070'791
Variation de valeur des immeubles	3'748'240	-2'310'198
Intérêts sur la réserve de cotisations des employeurs	-	-20'998
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage en cas de sortie	-2'166	-2'161
Divers produits d'intérêts	230'842	188'015
Frais de gestion de la fortune	-2'786'216	-2'539'446
Résultat net des placements	24'780'627	-721'642
Produits divers	38'953	65'444
Autres produits	38'953	65'444
Administration générale	-3'452'996	-3'454'965
Marketing et publicité	-1'181'558	-1'202'013
Courtages	-1'197'149	-1'149'622
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-25'624	-21'690
Autorités de surveillance	-6'945	-19'190
Frais d'administration	-5'864'272	-5'847'479
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	10'741'634	-17'666'618
Dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-4'800'000	-2'800'000
Excédent de produits / charges	5'941'634	-20'466'618

Annexe aux comptes annuels 2016

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

Le Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par les statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais.

Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité, de décès conformément au règlement, aux plans de prévoyance et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro 304'083 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

Acte de fondation du 19 août 1994

Statuts du 11 juin 2015

Règlement de prévoyance du 15 mars 2016

Règlement d'administration du 12 mars 2015

Règlement de placement du 7 décembre 2015

Règlement d'élection du 11 juin 2015

Règlement de liquidation partielle de la fondation de prévoyance du 6 mars 2008

Règlement de liquidation partielle ou totale de la prévoyance d'affiliés du 6 mars 2008

Règlement de provisions techniques du 12 décembre 2016

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de la fondation sont l'Assemblée des délégués, le Conseil de fondation et les commissions administratives des affiliés.

L'Assemblée des délégués nomme et révoque le Conseil de fondation. Elle prend connaissance du rapport annuel du Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il a toutes les compétences et exécute toutes les tâches qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation édicte des directives par l'établissement d'un règlement de placement conforme aux dispositions légales.

Conseil de fondation

Mme Karin Perraudin	Présidente ¹
M. Patrick Varone	Vice-Président ¹
Me Dominique Amaudruz	Membre
M. Stéphane Roduit	Membre
M. Antonio Rosafio	Membre
M. Thierry Rosset	Membre

Représentants du fondateur

M. Fabio Naselli Feo	Secrétaire hors conseil ¹
M. Urs Schwaller	

¹ signatures collectives à deux

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le contrôle des activités de la fondation est effectué par l'organe de révision qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements, et par un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle qui détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

Administrateur	Groupe Mutuel, Martigny
Expert agréé en prévoyance professionnelle	allea SA
Organe de révision	Ernst & Young SA
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6. Employeurs affiliés	31.12.	2016	Entrées	Sorties	2015
		1'757	232	178	1'703

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1. Membres actifs	31.12.	2016	Entrées	Sorties	2015
Hommes		5'355	1'517	1'350	5'188
Femmes		4'277	1'185	1'208	4'300
Total		9'632	2'702	2'558	9'488
Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice		11'884			11'978

2.2. Bénéficiaires de rentes	31.12.	2016	Entrées	Sorties	2015
Rentes de vieillesse		294	37	3	260
Rentes de survivants		19	2	0	17
Rentes d'invalidité		104	23	8	89
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)		55	13	13	55
Rentes d'orphelins		28	6	7	29
Total		500	81	31	450

3. Nature de l'application du but

3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage de l'avoir de vieillesse que l'assuré a acquis au moment où il a atteint l'âge de la retraite. Le taux de conversion sur l'avoir de vieillesse LPP est celui fixé par le Conseil fédéral. Le taux de conversion sur la partie surobligatoire est déterminé par le Conseil de fondation. Les hommes qui ont atteint

l'âge de 65 ans et les femmes celui de 64 ans ont droit aux prestations de vieillesse. Une retraite anticipée à un taux de conversion réduit est possible pour les assurés, mais au plus tôt dès l'âge de 58 ans.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS, abstraction faite d'éléments de salaire de nature occasionnelle. Le salaire assuré est défini dans la confirmation d'affiliation.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte 4 méthodes de financement pour les employeurs et les assurés:

1. la prime d'épargne est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 2.5%;
2. les primes d'épargne et de risque sont fixées en pourcent du salaire assuré
3. la prime totale est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 2.5%, la prime d'épargne est calculée par différence entre la cotisation totale et la prime de risque;
4. les plans avec une forme mixte de financement.

Dans tous les cas, l'employeur finance au minimum 50% de la prime totale.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de sa séance du 12 décembre 2016, le Conseil de fondation a décidé de ne pas appliquer de renchérissement sur les rentes en cours et d'attribuer les éventuels excédents de contrats d'assurance à la fortune de la fondation.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1^{er} janvier 2014 et selon les dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Les chiffres figurant dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux sont exprimés en franc suisse, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers. Les bases d'évaluation et de calcul des actifs et passifs sont appliqués de manière permanente, sans intégration d'effets de lissage.

4.2.1. Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

4.2.2. Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.3. Titres (Placements)

Les placements en titres sont évalués aux valeurs cotées en bourse à la date de clôture (valeur actuelle). Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.4. Immeubles (Placements)

La méthode retenue pour l'évaluation des immeubles est la moyenne entre la valeur historique de l'exercice de l'année précédente modifiée des plus-values et des amortissements de l'année en cours et la valeur de rendement net au taux de capitalisation de 4,0% (2015: 4.5%).

Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement et par tournus. Ces expertises font office de valeurs maximales.

De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

Tous les immeubles ont été expertisés en 2016 selon méthode d'évaluation DCF (Discounted Cash Flow), faisant office de plafond dans la valorisation des immeubles de la caisse.

4.2.5. Liquidités

Ces postes comprennent les liquidités opérationnelles et les liquidités disponibles pour placement (cette dernière position est classée en «Placements»). Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

4.2.6. Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

4.2.7. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale déduction faite d'éventuels correctifs de valeurs.

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum Fr. 100'000.–.

4.2.8. Engagements

Les engagements comprennent les prestations de libre passage et rentes, engagements envers les banques et assurances et les autres dettes. Les engagements sont évalués à la valeur nominale.

4.2.9. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

4.2.10. Provisions non techniques

Les provisions non techniques ne concernent pas directement l'exécution des engagements de prévoyance. Ce poste ne peut pas servir à réaliser ou à tenir compte d'effets arbitraires ni de lissage.

Lorsque, en raison d'événements passés, il faut s'attendre à une perte d'avantages économiques lors d'exercices futurs, des provisions non techniques sont aussitôt constituées à hauteur du montant vraisemblablement nécessaire, par exemple les risques de procédures.

4.2.11. Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance sont composés:

- des capitaux de prévoyance des assurés actifs correspondant à la prestation de sortie réglementaire,
- des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente de vieillesse correspondant à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants et déterminés par l'expert en prévoyance professionnelle,
- des fonds liés entreprises.

4.2.12. Provisions techniques

La définition des provisions techniques, pour les besoins de l'établissement du bilan, est faite en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle, qui en fixe également le niveau nécessaire compte tenu de la structure de l'effectif de la fondation et de l'observation statistique des cas d'assurance survenus durant les dernières années.

Les provisions techniques sont composées:

- de la provision pour augmentation de l'espérance de vie;
- de la provision pour écart de taux de conversion;
- des autres provisions techniques.

4.2.13. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour couvrir les risques spécifiques du marché en vue de réaliser durablement les prestations promises. Son objectif doit permettre d'atteindre un niveau de sécurité d'environ 99% compte tenu du rendement attendu et de la volatilité de chaque catégorie de placement, en tenant compte du gain de diversification.

La méthode d'évaluation retenue est la „Risk adjusted capital“. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité, taux minimum LPP).

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et présentation des comptes

Le taux de capitalisation appliqué pour l'évaluation des immeubles en fonction de la valeur de rendement net a été ramené de 4,5% à 4% en 2016.

En matière de présentation des comptes, quatre objets comptables ont été reclassés dans le bilan et le compte d'exploitation en 2016:

- la constitution de la provision pour intérêt supplémentaire passe de la rubrique «Rémunération du capital épargne» à la rubrique «Dissolution / constitution de provisions techniques»;
- les autres prestations liées à la retraite passent de la rubrique «Prestations réglementaires» à la rubrique «Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités»;

- les subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises passent de la rubrique «Compte de régularisation passif» à la rubrique «Comptes-courants des employeurs» au bilan, ainsi que de la rubrique «Dissolution / constitution des provisions techniques» à la rubrique «Prestations de sortie» dans le compte d'exploitation;
 - les intérêts moratoires sur prestations de libre passage en cas de sortie ne sont plus déduits de la rubrique «Rémunération du capital épargne», mais de la rubrique «Prestations de libre passage en cas de sortie».
- Afin de permettre la comparaison entre les années, l'année 2015 a également été retraitée.

5. Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Le Groupe Mutuel Prévoyance est une fondation de prévoyance collective semi-autonome de type primauté de cotisations, réassurée auprès de compagnies d'assurance sur la vie pour les risques d'invalidité, décès, et en partie pour la longévité, ceci conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). La fondation est liée par un contrat d'assurance avec La Mobilière pour l'assurance des rentes d'invalidité et de survivants d'actifs. Il est entré en vigueur au 01.01.2013 pour une durée de 5 ans.

5.2. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance	2016	2015
Allianz	56'957'025	59'133'601
Mobilière	24'023'130	23'910'531
Valeurs de rachat des contrats conclus avec des compagnies d'assurance	80'980'155	83'044'132

5.3. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs	2016	2015
Capitaux d'épargne au 01.01.	584'468'745	556'888'498
Cotisations d'épargne	60'797'403	61'573'111
Rachats	5'079'966	5'238'123
Remboursements versements anticipés logement / divorce	2'854'289	1'569'936
Apports de libre passage	77'816'675	57'513'242
Libérations des cotisations d'épargne	1'129'179	1'061'504
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-78'343'414	-164'624'177
Prestations de libre passage à payer au 01.01.	-	56'502'451
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-4'082'749	-3'791'420
Dissolution des capitaux par suite de retraite	-23'898'679	-13'984'427
Dissolution des capitaux par suite de décès	-2'522'614	-1'078'054
Rémunération des capitaux d'épargne	16'022'352	27'599'956
Capitaux d'épargne au 31.12.	639'321'151	584'468'745

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, le taux s'élève à 2.75% (exercice précédent 5%) et est appliqué sur la totalité de l'avoir des assurés. Le montant de Fr. 16'022'352.– sous la rubrique «Rémunération des capitaux d'épargne» correspond à cette rémunération de 2.75%.

Sur décision du Conseil de fondation, les assurés recevront en 2017 une part du résultat sous la forme d'un intérêt supplémentaire de 0,75%. Cette majoration portera ainsi à 1,75% le taux d'intérêt sur les capitaux accumulés lors du bouclage des comptes 2017. Cette distribution du résultat concerne uniquement les entreprises affiliées au 31 décembre 2016. Le coût de l'intérêt supplémentaire a été comptabilisé dans les provisions techniques sous point 5.6. et s'élève à Fr. 4'800'000.– en 2016.

5.4. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.	2016	2015
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)		335'599'563	310'633'586
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral		1.25%	1.75%

5.5. Evolution des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2016	2015
Situation au 01.01.	20'872'904	9'367'470
Capitaux des actifs devenus retraités	15'013'786	10'609'236
Renforcement des réserves mathématiques selon bases techniques	2'527'443	896'198
Situation au 31.12.	38'414'133	20'872'904

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes de vieillesse sont déterminés annuellement. Ils correspondent à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants.

5.6. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	2016	2015	Evolution
Fonds liés entreprises	2'048'424	2'291'596	-243'172
Provision pour écart de taux de conversion	11'061'000	8'383'801	2'677'199
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	192'000	626'000	-434'000
Autre provision technique (petit effectif de rentiers)	1'935'000	1'315'000	620'000
Provision pour intérêts supplémentaires	4'800'000	8'800'000	-4'000'000
Dissolution / constitution de provisions techniques	20'036'424	21'416'397	-1'379'973

Les fonds liés des entreprises sont rémunérés du taux d'intérêt annuel fixé par le Conseil de fondation pour les réserves pour cotisations futures de l'employeur.

La provision pour écart de taux de conversion est constituée en vue de préfinancer les coûts des mises à la retraite ordinaire ou anticipée résultant de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion correspondant aux bases techniques utilisées. Cette provision a été calculée avec un taux technique de 2% en 2016 contre 2.25% en 2015.

La provision pour augmentation de l'espérance de vie est constituée en vue de couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers et des assurés actifs observée par le passé. Elle doit permettre de financer l'introduction de nouvelles bases techniques. L'impact estimé par l'expert s'élève à 5% des réserves mathématiques en cours sur un horizon de 10 ans, soit une charge de 0.5% supplémentaire par année, à partir de l'année de référence des bases actuarielles. Dans cette optique, elle correspond au 31.12.2016 à 0.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

Une provision pour petit effectif des rentiers est enregistrée sous la dénomination Autre provision technique. Celle-ci vise à sécuriser le financement des rentes autonomes, étant donné la petite taille de l'effectif des retraités.

Le montant de la provision pour intérêts supplémentaires de Fr. 4'800'000.– correspond à la distribution d'un intérêt supplémentaire de 0.75% en 2017 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs.

5.7. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été établie en février 2016 par allea SA sur la base des comptes annuels définitifs au 31.12.2014.

L'expert confirme ce qui suit:

Le bilan actuariel de la fondation au 31.12.2014 présente, selon l'art. 44 OPP2, un degré de couverture de 122.1%. Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est atteint et la capacité de risque de la fondation est complète.

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes de retraite à la charge de la fondation ont été calculés selon la méthode de capitalisation en fondation fermée à partir des bases actuarielles LPP 2010 au taux technique de 2,5% à fin 2014. L'expert prend note de la décision du Conseil de fondation d'abaisser le taux technique à 2,25% à fin 2015. Les besoins prévisibles de liquidités sont actuellement couverts.

Les risques invalidité et décès sont couverts par un contrat d'assurance auprès de la Mobilière. La fondation a donc pris des mesures de sécurité complémentaires suffisantes, conformément à l'art. 43 al. 1 et 2 OPP2.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur semble adéquate compte tenu de la structure de la fondation et des risques encourus.

La fondation est actuellement en mesure de remplir toutes ses obligations légales et celles excédant les exigences minimales envers les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes.

5.8. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases actuarielles pour les actifs	KT 95 adapté, 2,5%
Bases actuarielles pour les rentes d'invalidité et les rentes de survivants d'actifs	Réserves mathématiques tenues par les réassureurs
Bases actuarielles pour les rentes de vieillesse et rentes de survivants de retraités dès le 01.01.2014	LPP2015 (P2012), 2%

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la fondation prend en charge de manière autonome les prestations de retraite. Les bases techniques LPP2015 (P2012) sont utilisées pour l'évaluation des réserves mathématiques, au taux technique de 2%. Les prestations en cours sont maintenues auprès de l'assureur en place lors de leur survenance. Les bases actuarielles des différents réassureurs sont utilisées.

5.9. Modification des bases et hypothèses techniques

Les bases actuarielles LPP2015 périodiques à 2% sont appliquées dès 2016 pour les calculs liés à la longévité (2015: LPP2010 à 2,25%).

5.10. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	31.12	2016	2015
Total de l'actif		859'987'971	812'867'153
Dettes		-9'573'187	-14'215'827
Prestations de libre passage à payer et rentes		-28'230'718	-58'222'556
Fortune disponible au 31.12.		822'184'066	740'428'769
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		697'771'709	626'758'046
Degré de couverture		117.83%	118.14%

6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2.

Le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a édicté un règlement de placement qui définit les principes de la gestion de la fortune et la stratégie de placement.

Le règlement de placement du 7 décembre 2015 régit l'administration de la fortune.

Le Groupe Mutuel est mandaté par le Groupe Mutuel Prévoyance pour la gestion de ses avoirs destinés aux placements.

Les titres sont déposés auprès de différents établissements financiers indiqués sous point 6.5.

6.2. Utilisation des extensions des possibilités de placement (art. 50 OPP2)

L'utilisation des marges autorisées doit, de manière globale, respecter les limites de placement définies par les articles 54 à 57 de l'OPP2. Les marges autorisées concernant les liquidités peuvent être momentanément dépassées en cas d'afflux important de liquidités.

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50 OPP2.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2016	2015
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	69'100'000	66'300'000
Constitution / dissolution	4'800'000	2'800'000
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	73'900'000	69'100'000
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	73'900'000	69'100'000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	697'771'709	626'758'046
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % des engagements	10.59%	11.02%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des engagements	10.59%	11.02%

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeur est définie par le Risk Adjusted Capital. Cette méthode prend en compte:

- la rémunération au taux minimum LPP des avoirs de vieillesse de la fondation
- la volatilité de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le rendement attendu de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le degré de probabilité d'occurrence.

6.4. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placement selon les articles 54 à 57 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) sont respectées selon le tableau annexé.

6.4.1. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Deux positions en instruments dérivés sous forme de devises à terme sont ouvertes au 31.12.2016:

- Devises à terme EUR/CHF, Credit Suisse, vente 7'900'000 EUR/CHF, échéance 23.01.2017
- Devises à terme USD/CHF, Barclays, vente 9'000'000 USD/CHF, échéance 23.01.2017

6.5. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

Répartition des placements de la fondation	31.12.	2016	2015
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	64'068'724	7.7%	53'801'156 6.9%
Obligations suisses en francs suisses	140'238'220	16.9%	143'763'125 18.6%
Obligations suisses en devises étrangères	642'404	0.1%	655'774 0.1%
Obligations étrangères en francs suisses	123'616'873	14.9%	93'251'661 12.0%
Obligations étrangères en devises étrangères	63'793'977	7.7%	52'869'256 6.8%
Actions suisses	111'389'724	13.4%	111'219'884 14.4%
Actions étrangères	155'956'505	18.7%	155'050'570 20.0%
Immobilier	114'768'240	13.8%	105'523'921 13.6%
Rendements absolus	57'355'775	6.9%	58'658'522 7.6%
Total	831'830'440	100.0%	774'793'870 100.0%

Répartition des dépôts	31.12	2016	2015
Credit Suisse		283'015'018	291'852'356
SIX		10'361'852	10'386'500
Banque Cantonale Vaudoise		162'796'917	114'680'156
UBS SA		88'009'891	88'473'977
Landolt & Cie		43'134'197	51'297'598
Barclays Bank (Suisse) SA		75'300'842	62'951'224
Raiffeisen		-	1'500'000
Dépôts		662'618'717	621'141'811

6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Produit net des liquidités et des placements sur le marché monétaire	2016	2015
Produit d'intérêts sur disponible pour placements	-75'302	-46'406
Bénéfices et pertes de cours réalisés	148'141	-202'246
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-19'336	-566'693
Bénéfices et pertes de cours non réalisés des instruments dérivés	26'630	-
Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire	80'133	-815'345

6.6.2. Produit net des titres	2016	2015
Produit d'intérêts des obligations	5'187'372	6'013'379
Produit d'intérêts des rendements absolus	1'201'361	1'497'857
Dividendes des actions	6'459'903	6'379'544
Revenus des produits immobiliers indirects	158'752	21'420
Impôts à la source non récupérables	117'633	98'532
Bénéfices et pertes de cours réalisés	1'947'299	477'388
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	3'502'346	-13'780'422
Produit net des titres	18'574'666	707'699

6.6.3. Produit net des immeubles détenus	2016	2015
Produit des locations	6'215'609	5'081'623
Charges courantes	-1'280'482	-1'010'833
Produit net des immeubles détenus	4'935'127	4'070'791

6.6.4. Variation de valeur des immeubles	2016	2015
Valeur des immeubles au 01.01.	91'495'000	72'541'000
Achat / travaux de plus-value	9'899'760	21'560'053
Fonds de rénovation	-	-295'855
Valeur des immeubles au 31.12.	105'143'000	91'495'000
Variation de valeur des immeubles	3'748'240	-2'310'198

6.6.5. Intérêts divers	2016	2015
Intérêts sur les comptes de gestion	-21'393	-35'617
Intérêts sur les prestations de libre passage reçus	8'727	2'222
Intérêts de retard facturés	209'584	192'249
Intérêts sur créances	33'925	42'696
Intérêts sur fonds liés entreprises	0	-13'535
Intérêts divers	230'842	188'015

6.6.6. Frais de gestion de la fortune

6.6.6.1. Somme des indicateurs des frais de placements

1 ^{er} niveau – institution	2016	2015
Frais de gestion	857'518	814'912
Droits de garde	682'953	673'266
Frais de boucllement et de gestion des comptes de liquidités	1'987	1'866
Frais de mandat immobilier	10'779	-
Total frais TER	1'553'237	1'490'045
Courtage sur transactions	173'018	218'701
Taxes étrangères	18'237	43'808
Droit de timbre	126'822	151'847
Impôts à la source non récupérables	117'633	98'532
Total frais TTC	435'709	512'888
Divers	142'333	34'666
Total autres frais	142'333	34'666
Total des frais de placements de la fortune - 1^{er} niveau	2'131'280	2'037'598

2^e niveau – placements collectifs

Dans le but de renforcer les exigences relatives à la transparence des coûts dans la gestion de la fortune, la directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) demande de faire apparaître les frais inhérents aux placements collectifs (2^{ème} niveau) qui sont déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune doit être augmenté en conséquence. La position «résultat net des placements» n'en est ainsi pas affectée. Ce produit est comptabilisé au point 6.6.2 sous «bénéfices et pertes de cours non réalisés».

	2016	2015
TER sur les fonds de placements en obligations	106'966	70'441
TER sur les fonds de placements en actions	504'237	407'290
TER sur les fonds de placements immobiliers	42'754	24'117
TER sur les fonds de placements des rendements absolus	979	-
Total des frais de placements de la fortune - 2^e niveau	654'936	501'847

Frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)	2016	2015
Frais de placements 1 ^{er} niveau	2'131'280	2'037'598
Frais de placements 2 ^e niveau	654'936	501'847
Total des frais de gestion de fortune (placements transparents)	2'786'216	2'539'446

6.6.6.2. Pourcentage des frais de gestion de la fortune	2016	2015
Placements transparents	803'897'895	748'510'280
Placements non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP2	27'932'545	26'283'590
Total des placements à la valeur du marché	831'830'440	774'793'870
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	2'786'216	2'539'446
En % des placements transparents	0.35%	0.34%

6.6.6.3 Liste des placements non transparents						Valeur du marché au
						31.12.2016
Produits	ISIN	Fournisseurs	Devise	Quantité		en CHF
Barrier Reverse Convertibles Multi indices - 20.10.2017 (ZKB)	CH0214780998	ZKB Finance Guernsey	CHF	2'500'000		2'568'750
Autocallable Barrier Reverse Convertibles Multi indices - 10.10.2017 (JB)	CH0242021274	Julius Baer Guernsey	CHF	2'500'000		2'586'250
Autocallable Barrier Reverse Convertibles Multi indices - 12.05.2017 - (CS)	CH0252328163	CS Nassau	CHF	2'000'000		1'998'000
Barrier Reverse Convertibles Multi Indices - 06.07.2018 (CS)	CH0252331472	CS Nassau	CHF	2'600'000		2'550'600
Barrier Reverse Convertibles Autocallable Multi indices - 17.02.2017 (BCVd)	CH0271386150	BCVd	CHF	2'300'000		2'304'600
Barrier Reverse Convertibles - Memory Coupon Multi indices - 28.08.2018 (CS)	CH0288839936	CS Nassau	CHF	3'100'000		3'028'700
Autocallable Reverse Convertible Multi indices - 19.11.2018 (JP)	XS1302435687	JP Morgan	CHF	1'950'000		1'887'405
Barrier Reverse Convertibles Multi Indices - 24.12.2018 (Raiffeisen)	CH0303242512	Raiffeisen Suisse	CHF	3'300'000		3'282'840
Barrier Reverse Convertibles Autocallable Multi indices - 15.02.2019 (BCVd)	CH0315173846	BCVd	CHF	2'400'000		2'566'800
Barrier Reverse Convertibles Autocallable Multi indices - 18.05.2018 (BCVd)	CH0324760336	BCVd	CHF	2'500'000		2'590'750
Autocallable Barrier Reverse Convertibles Multi indices - 11.11.2019 (JB)	CH0332260238	Julius Baer Guernsey	CHF	2'550'000		2'567'850
						27'932'545

6.6.6.4 Taux de transparence

Taux de transparence en matière de frais	2016	2015
Placements transparents	803'897'895	748'510'280
Placements non transparents	27'932'545	26'283'590
Total des placements à la valeur du marché	831'830'440	774'793'870
Taux de transparence	96.64%	96.61%

6.6.7. Performance des placements

6.6.7.1 Performance globale	2016	2015
Capital moyen investi	793'998'351	754'548'529
Rendement des capitaux investis	25'489'266	-146'139
Taux de rendement des capitaux investis	3.21%	-0.02%

6.6.7.2 Performance par type d'actif (nette de frais)

	2016		2015	
	Performance Indice de référence	Performance réalisée	Performance Indice de référence	Performance réalisée
Actions suisses (SMI Expanded avec dividendes)	-2.20%	-2.84%	2.23%	5.43%
Actions étrangères (Composite)	6.45%	11.20%	-5.22%	-5.26%
Obligations en francs suisses (SBI AAA-BBB Total return)	1.32%	0.63%	1.77%	1.72%
Obligations en monnaies étrangères (Composite)	2.10%	0.42%	-6.09%	-5.25%
Rendement absolu (taux minimum LPP)	1.25%	2.81%	1.75%	0.08%
Immeubles (4%)	4.00%	8.52%	4.00%	2.24%
Liquidités (compte courant bancaire)	-0.75%	-0.93%	0.00%	-1.79%
Total	2.14%	3.21%	0.61%	-0.02%

6.7. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

6.7.1. Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2016, le total des créances des comptes-courants de primes des employeurs s'élève à Fr. 9'145'475.– (Fr. 8'676'884.– au 31.12.2015). Les subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises est porté en diminution des comptes-courants des employeurs. Le ducroire des créances douteuses se monte à Fr. 100'000.–.

6.7.2. Explications relatives aux réserves de cotisations des employeurs	2016	2015
Situation au 01.01.	4'329'822	4'279'281
Apports	486'127	757'153
Prélèvements	-515'742	-727'610
Intérêts	-	20'998
Situation au 31.12.	4'300'207	4'329'822

Le taux d'intérêt alloué est de 0.0% en 2016 (0.50% en 2015).

6.8. Exercice des droits de votes des actionnaires

Suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative Minder du 3 mars 2013, l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. En vertu de l'ORAb, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse, la première fois pour les assemblées ayant eu lieu en 2015.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation qui vote dans l'intérêt des assurés, de manière à assurer durablement la prospérité.

Le Conseil de fondation peut s'appuyer sur un conseiller externe pour l'analyse et les recommandations de vote concernant certains points de l'ordre du jour. Un rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice sous revue est disponible pour les assurés de la fondation sur le site internet www.groupemutuel.ch.

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Ducroire

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum Fr. 100'000.–.

7.2. Assurances

Cette rubrique contient les comptes-courants entre la fondation et les divers assureurs des prestations de vieillesse, invalidité et décès.

7.3. Autres créances

	2016	2015
Impôt anticipé suisse	589'832	289'433
Impôts à la source sur les dividendes étrangers	324'527	312'251
Groupe Mutuel	39'423	191'888
Total	953'782	793'572

Le compte-courant avec le Groupe Mutuel Association enregistre les opérations entre la fondation et son administrateur le Groupe Mutuel.

7.4. Comptes de régularisation actif	2016	2015
Intérêts courus	2'255'726	2'753'780
Fonds de garantie LPP	527'538	455'464
Prestations d'assurances	15'892	16'206
Fonds de rénovation immeuble à recevoir	0	295'855
Divers	883	159'345
Total	2'800'039	3'680'650

7.5. Autres dettes	2016	2015
Mutuelle Valaisanne de Prévoyance	121'817	76'813
Total	121'817	76'813

Les opérations enregistrées dans le compte-courant Mutuelle Valaisanne de Prévoyance concernent des montants de primes ou de prestations de libre passage versés indûment dans l'une ou l'autre fondation de prévoyance.

7.6. Comptes de régularisation passif	2016	2015
Mouvements de fonds	36'399	855'993
Primes encaissées d'avance	4'288'577	4'578'379
Fonds de garantie LPP	329'963	314'045
Primes d'assurances	34'000	0
Prestations d'assurances	3'732	4'388
Apports de prestations de libre passage d'entrée reçus d'avance	331'360	3'488'727
Divers	115'696	112'707
Total	5'139'728	9'354'239

7.7. Cotisations	2016	2015
Cotisations d'épargne	60'797'466	61'572'942
Cotisations de risque et de renchérissement	18'016'633	18'652'886
Cotisations au Fonds de Garantie LPP	336'143	343'218
Total	79'150'242	80'569'046

7.8. Parts aux bénéfices des assurances

Les excédents sont attribués à la fortune de la fondation et sont utilisés en priorité pour constituer les réserves nécessaires, réduire les frais de gestion, réduire les coûts des risques décès et invalidité ou pour améliorer le taux d'intérêt porté sur l'avoir de vieillesse des assurés.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Au 31 décembre 2016, l'autorité de surveillance n'a pas encore statué sur les comptes 2015.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1. Liquidations partielles

La fondation n'a pas procédé à des liquidations partielles en 2016.

9.2. Mise en gage d'actifs

Une limite cadre relative à la couverture de marges de maintenance est accordée à la fondation par Credit Suisse. Cette limite de 10 millions de francs sert à couvrir la valeur d'exposition du portefeuille lors d'utilisation d'instruments dérivés. Le but de l'utilisation de ces instruments dérivés est la couverture du risque de marché des sous-jacents détenus en portefeuille. Cette limite est garantie par un droit de gage sur les titres déposés, à concurrence du même montant.

9.3. Procédures juridiques en cours

Aucune procédure juridique n'est en cours contre la fondation.

9.4. Autres informations

Les procédures concernant les prêts hypothécaires souscrits via la Fondation Hypotheka se sont poursuivies en 2016 pour quatre des dossiers détenus. Les gérances légales sont en place, et les négociations avec certains débiteurs sont en cours. Une procédure au fond est en place pour un débiteur. Un immeuble devrait pouvoir être vendu début 2017, couvrant le prêt consenti, et quatre autres dossiers sont régularisés, les débiteurs payant régulièrement les intérêts dûs. Il ne ressort à ce jour pas de besoin de correction de valeur supplémentaire. La valeur au bilan des prêts souscrits via la Fondation Hypotheka s'élève à ce jour à 83,2% de la valeur nominale.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes.

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2016		31.12.2015		Stratégie	Marges
	CHF	%	CHF	%	%	%
Liquidités en CHF et marchés monétaires	62'070'896	7.46	50'307'406	6.49		
Liquidités en devises étrangères	1'971'198	0.24	3'516'850	0.45		
Devises à terme en CHF	17'673'060	2.12	3'240'000	0.42		
Devises à terme en monnaies étrangères	-17'646'430	-2.12	-3'263'100	-0.42		
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	64'068'724	7.70	53'801'156	6.94	6	0-15
Obligations suisses en CHF	140'238'220	16.86	143'763'125	18.56		
Obligations étrangères en CHF	123'616'873	14.86	93'251'661	12.04		
Total obligations en CHF	263'855'093	31.72	237'014'786	30.59	33	25-41
Obligations suisses en devises étrangères	642'404	0.08	655'774	0.08		
Obligations étrangères en devises étrangères	63'793'977	7.67	52'869'256	6.82		
Total obligations étrangères en devises étrangères	64'436'381	7.75	53'525'030	6.91	7	0-10
Actions suisses - placements directs	108'950'244	13.10	108'876'800	14.05		
Actions suisses - placements indirects	2'439'480	0.29	2'343'084	0.30		
Total actions suisses	111'389'724	13.39	111'219'884	14.35	14	6-20
Actions étrangères - placements directs	91'838'716	11.04	98'627'976	12.73		
Actions étrangères - placements indirects	64'117'789	7.71	56'422'594	7.28		
Total actions étrangères	155'956'505	18.75	155'050'570	20.01	17	10-25
Immeubles détenus	105'143'000	12.64	91'495'000	11.81		
Immeubles - placements indirects	9'625'240	1.16	5'673'019	0.73		
Immeuble en construction	-	0.00	8'355'902	1.08		
Total immeubles suisses	114'768'240	13.80	105'523'921	13.62	15	8-20
Prêts hypothécaires suisses	10'361'852	1.25	10'386'500	1.34		
Capitaux garantis et obligations à taux variables en CHF	9'020'600	1.08	15'828'450	2.04		
Capitaux garantis et obligations à taux variables en devises	3'243'875	0.39	3'284'310	0.42		
Placements alternatifs en CHF	27'932'545	3.36	26'283'590	3.39		
Placements alternatifs en devises	2'650'663	0.32	2'875'672	0.37		
Fonds mixtes en CHF	4'146'240	0.50	-	0.00		
Total rendements absolus	57'355'775	6.90	58'658'522	7.57	8	0-12
Total des placements	831'830'440	100.00	774'793'870	100.00	100	

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF
Liquidités opérationnelles	14'641'816	22'446'202
Réalisables	10'715'676	11'491'478
Compte de régularisation actif	2'800'039	3'680'650
	28'157'531	37'618'330
Total du bilan	859'987'971	812'412'200

Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2016 CHF	%	31.12.2015 CHF	%	Limites 55 OPP2 %
Titres hypothécaires sur des biens immobiliers	10'361'852	1.20	10'386'500	1.28	50
Placements en actions	267'346'229	31.09	266'270'454	32.78	50
Placements immobiliers	114'768'240	13.35	105'523'921	12.99	30
Placements alternatifs	30'583'208	3.56	29'159'262	3.59	15
Placements en devises étrangères	206'373'295	24.00	211'172'572	25.99	30

Les limites selon l'art. 55 OPP2 et suivants sont respectées.



Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de
Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion

Lausanne, le 4 mai 2017

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'organe de révision



2

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux articles 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Blaise Wägli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Emilie Guillaume
Experte-réviseur agréée

Annexe

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Rue des Cèdres 5
Case postale
1919 Martigny
Tél. 0848 803 777
Fax 0848 803 112
www.groupemutuel.ch

Administrateur:



Assuré. Là. Maintenant.

Mai 2017